

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **12 mai 2021 à 15 h 50**, en vidéoconférence compte tenu du contexte de pandémie actuelle en lien avec la COVID-19 (zone d'alerte rouge), à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Claude Gosselin, conseiller district # 1
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Les postes de conseillers municipaux aux districts #2 et #5 sont vacants.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance.



OUVERTURE DE LA SÉANCE

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

2021-05-155

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Claude Gosselin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RENONCER à l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

ADOPTÉE.



1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Demande d'aide financière 2021 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Accélération pour les travaux sur le rang de la Rivière Sud, rue Turcotte et rang des Continuations*
3. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2021-05-156

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.



2. Demande d'aide financière 2021 – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Accélération pour les travaux sur le rang de la Rivière Sud, rue Turcotte et rang des Continuations

Considérant que le conseil municipal de Saint-Esprit a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 sont prévues à la planification du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 MAI 2021**
et teneur des discussions du résultat **DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE**

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Esprit s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

Considérant que le conseil municipal choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : « l'estimation détaillée du coût des travaux » ;

Considérant que la chargée de projet de la municipalité, Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2021-05-157

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Sandra Cardin
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'AUTORISER la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles au PAVL.

DE CONFIRMER l'engagement de la Municipalité de Saint-Esprit à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur.

DE RECONNAÎTRE qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Que cette résolution abroge la résolution 2021-04-113 portant sur le même objet.

ADOPTÉE.

~~~~~

**3. Période de questions des contribuables**

Puisque l'assemblée se tient en vidéoconférence et qu'il n'y a pas eu d'avis de convocation ni de projet d'ordre du jour, la séance n'a pas pu être annoncée et personne n'a donc transmis de question en vue de cette séance.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À **15 h 58**, l'ordre du jour est épuisé.

2021-05-158

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée